

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre

Le : 12 avril 2024

Accusé de réception en préfecture
018-211801907-20240412-DELIB2024-09bis-DE
Date de télétransmission : 30/05/2024
Date de réception préfecture : 30/05/2024

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice 14

Présents 11

Votants 14

Délibération N°2024-09 BIS

Remplace la délibération N°2024-09 pour erreur matérielle

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2024

Date de l'affichage de la convocation : 5 avril 2024

PRÉSENTS : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIK, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Christian MYSZKIEWICZ, Jacques PERARD, Jean Michel RADOUX, Luc TABORDET.

ABSENTS EXCUSES : Nathalie HOUSSIER a donné pouvoir Géraldine MARTYNIK, Sophie BERTRAND a donné pouvoir à Luc TABORDET Mary STIANTI-DURET a donné pouvoir à Pascal RAPIN,

Secrétaire de séance : Jean-Michel RADOUX

OBJET : AFFECTATION DE RESULTAT 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, constate que ce compte administratif présente :

Un déficit cumulé d'investissement 35 298.16 €

Un excédent cumulé fonctionnement de 55 029.15 €

- **Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :** Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) 35 298.16 €

Et report du solde disponible à la section de fonctionnement (002) 55 029.15 €

Fait et délibéré à QUINCY

Le 12 avril 2024

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Jean-Michel RADOUX

Publication sur le site internet de la commune le :

Acte transmis en préfecture le :